



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Épinal, le 18 Novembre 2020

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de  
la Protection des Populations des Vosges  
Pôle Protection des Populations  
Unité Productions animales et environnement

4, avenue du Rose Poirier  
B.P. 61029  
88050 EPINAL Cedex 9

Tél. : 03.29.68.48.48  
Fax : 03.29.68.48.68.

Réf. : CP – 20- 2337

**Objet : Alerte Influenza Aviaire Hautement Pathogène : passage du risque modéré à élevé : basse-cours :**

Madame, Monsieur,

Des cas d' Influenza Aviaire hautement Pathogène H5N8 ont été détectés en Octobre aux Pays Bas. Depuis, le nombre ne cesse de croître en Europe (notamment en Allemagne). Cette semaine, un cas a été détecté dans le département de Haute Corse . Au vu de cette situation fortement évolutive, le Ministère de l' Agriculture a décidé de relever le niveau de risque de « modéré » à « élevé » sur l' ensemble du territoire français.

En application de l'arrêté du 16 mars 2016, des mesures de protection pour votre élevage de volailles ou basse-cours **doivent donc être mises en place à compter de ce jour**. Ces mesures sont les suivantes :

**-claustration des volailles ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs**

- interdiction d' organisation de rassemblements de volailles.
- interdiction de transport et de lâcher de gibiers à plumes
- interdiction de l' utilisation d' appelants.
- surveillance clinique quotidienne dans les élevages commerciaux et non commerciaux, et déclaration au vétérinaire de toute mortalité anormale ou supérieure à la moyenne.

Ces mesures de prévention sont essentielles et ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination qui aurait des conséquences désastreuses pour les échanges et exportations d' animaux vivants et de viandes de volailles.

Je vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des  
Populations par interim,  
La Cheffe de l'Unité Productions Animales et Environnement par interim,

Laurence BULLIER



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de  
la Protection des Populations des Vosges  
Pôle Protection des Populations  
Unité Productions animales et environnement

Épinal, le 18 Novembre 2020

**Monsieur le Maire**

4, avenue du Rose Poirier  
B.P. 61029  
88050 EPINAL Cedex 9  
Dossier suivi par : C. PERY

Tél. : 03.29.68.48.48  
Fax : 03.29.68.48.68.

Réf. : CP - 20- 2338

**Objet : Alerte Influenza Aviaire Hautement Pathogène : passage du niveau de risque modéré à élevé dans les basse-cours :**

Monsieur le Maire

Des cas d'Influenza Aviaire hautement Pathogène H5N8 ont été détectés en Octobre aux Pays Bas. Depuis, le nombre ne cesse de croître en Europe (notamment en Allemagne). Cette semaine, un cas a été détecté dans le département de Haute Corse. Au vu de cette situation fortement évolutive, le Ministère de l'Agriculture a décidé de relever le niveau de risque de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire français.

En application de l'arrêté du 16 mars 2016, des mesures de protection pour les élevages de volailles et basse-cours de votre commune doivent donc être mises en place à compter de ce jour. Vous trouverez le détail de ces mesures dans le courrier ci-joint.

Nous vous serions reconnaissant d'afficher le courrier joint devant votre mairie, et de distribuer un exemplaire à chaque basse-cours de votre commune.

Notre service est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire lié à cette maladie ou aux mesures de prévention qui y sont liées.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des  
Populations par interim,  
La Cheffe de l'Unité Productions Animales et Environnement par interim,

Laurence BULLIER